



AVIS PUBLIC Municipalité de Brigham

À TOUS LES RÉSIDENTS DU SECTEUR GUAY **BÉNÉFICIAIRES DU NOUVEAU SYSTÈME DE** **DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

DÉPÔT DES DEMANDES DE PERMIS MUNICIPAL

Vous trouverez avec cet avis un document exposant les conditions nécessaires à l'émission des permis municipaux pour le branchement au nouveau réseau de distribution d'eau potable.

Il est donc possible de déposer vos demandes de permis, sans aucun frais, à compter de lundi le 29 avril, soit lundi prochain.

Celles-ci devront être remplies par vos fournisseurs, conformément aux directives contenues dans le document ci-joint intitulé « CONDITIONS POUR LE PERMIS MUNICIPAL ».

Pour ceux qui ont déjà déposé une demande, celle-ci est en conséquence incomplète et devra être remise à votre fournisseur pour être finalisée.

En terminant, chaque demande sera traitée dans les meilleurs délais, mais une demande complète et claire permettra de garantir un retour rapide, surtout en cas d'une éventuelle problématique rencontrée.

Donné à Brigham, ce 25^e jour d'avril 2024.

Me Pierre Lefebvre, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier